



© Almon Didier / J. B. / G. / P. / M. / A. / S. / L. / N. / O. / R. / T. / U. / V. / W. / X. / Y. / Z.

ÉCONOMIE

La vallée de l'Hérault adopte un plan d'urgence pour l'économie locale

Publié le 02 juin 2020

L'épidémie de coronavirus avec le confinement et les fermetures administratives d'établissements qu'elle a engendré a mis à mal l'économie.

Pour permettre à l'économie locale de se relancer, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a adopté un plan d'urgence de soutien représentant au total près d'un demi-million d'euros.

1. Aide aux entreprises pour le mois de mars 2020

Aide supplémentaire du même montant que celle du fonds de solidarité exceptionnelle de la Région Occitanie (volet 3) pour les entreprises, professions libérales et indépendants ayant eu une perte de CA entre 40% et 50% au mois de mars. C'est-à-dire 1 000 euros pour les entreprises sans salarié et 1 500 euros pour celles jusqu'à 10 salariés.

2. Aide aux entreprises pour le mois d'avril 2020

Aide forfaitaire de celle de solidarité... (nelle d... (pita...) por... les entreprises, professions libérales et indépendants ayant subi une perte de CA de moins 20% au mois d'avril. C'est-à-dire 500 euros pour les entreprises sans salarié, 1 000 euros pour celles jusqu'à 10 salariés et 2 000 euros pour celles entre 11 et 50 salariés.

Pour en savoir plus sur le plan d'urgence, [cliquez ici](#).

PRÉCÉDÉ



RETOUR À LA LISTE



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS